

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MAI 2023 (10H00)
(Convocation du 02/05/2023)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain - COLLIN Thomas - FERLAY Thierry
Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine - MENDEZ Manu - BAILLY Monique -
Monsieur DENIBOIRE Julien

Excusés : Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs DUVERGER Mathieu - BROSELIN Eric -
Madame DESBAS Cathy

- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

- PROJET SUR L'ORIENTATION ET L'AVENIR DU RESTAURANT L'AUBERGE DE LA GUYE :

Madame le Maire présente la situation de l'Auberge de la Guye :

Le dernier bar-restaurant de la commune, tenu par M Eric DUFAYS depuis janvier 2018, est fermé depuis mi-janvier 2023 à la suite d'une liquidation judiciaire.

Une vente aux enchères publiques s'est déroulée le 25 avril 2023 avec une mise à prix de 50 000 euros, puis 37 500 et 25 000 euros. Aucun repreneur ne s'est manifesté.

Les murs de l'auberge sont en vente, un compromis est en cours de signature pour un montant de 110 000 euros.

Elle présente les différents scénarios possibles pour la commune pour éviter que ce commerce disparaisse :

- Revenir sur ce qui était aux enchères au mois d'avril et faire une offre de 25 000 euros + 14,28% de frais soit 3 570 euros + frais pré et post vente (publicité, annonce légales...) environ 2 000 euros + frais d'enregistrement environ 1 000 euros soit au total 31 570 euros ;

- Achat de la licence IV, ou/et du matériel et du mobilier qui seront mis aux enchères d'ici une quinzaine de jours ;

- Exercice du Droit de Prémption à réception de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et acquisition par la commune, puis aménagement et restauration des locaux.

Le coût de l'opération à prévoir serait d'environ 400 000 euros pour adapter un outil satisfaisant, moderne et fonctionnel, afin de proposer un établissement de qualité qui soit attractif pour que l'occupant réussisse.

Les aides aux financements pressenties sur les locaux professionnels sont la DETR (30 à 35%), l'appel à projet pour la revitalisation des bourgs ruraux.

Les locaux peuvent être mis en location ou en gérance, avec une possibilité d'achat ultérieur.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter la licence IV.

Pour le prix de cette licence, Madame le Maire propose soit 15 000 € soit 10 000 €.

Le vote des membres présents donne le résultat suivant :

6 voix pour 15 000 €

3 voix pour 10 000 €

1 abstention.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de présenter une offre pour la licence IV dans le cadre de la prochaine vente aux enchères et l'autorise à acheter cette licence IV à concurrence d'un montant de 15 000 €.

Madame le Maire,
Catherine BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Alain MALDEREZ




